

- **Réponses à Monsieur RADET, suite à ses questions lors du conseil municipal du 11 février dernier :**

- 1 Concernant l'abonnement A.M.F. (Association des Maires de France) : lors du conseil municipal du 25 septembre 2020, Monsieur RADET, Monsieur DEFLINE et Madame MANGEL avaient voté contre cet abonnement ne jugeant pas nécessaire que la Mairie en dispose. Les deux gros volumes sont consultables sur place, Madame la Maire s'en servant quotidiennement, ils ne peuvent être sortis de l'enceinte de la Mairie.
- 2 Monsieur Abdelmajid MARFAK, sera dénommé Délégué référent Batigère plutôt que Délégué Belles Côtes (sans pouvoir de signature),
- 3 Concernant les Arrêtés Réglementaires, nous allons être beaucoup plus vigilants quant à leur affichage. Désormais un agent communal y est dédié.
- 4 Comme énoncé lors du conseil, les deux registres des actes administratifs, sont et ont toujours été consultables par tous en Mairie sur simple demande.
- 5 Concernant le deuxième poste d'A.S.V.P. (Agent de Surveillance de la Voie Publique) : une création de poste n'est pas nécessaire. Il est référencé dans la filière technique en tant qu'adjoint technique et 6 postes sont vacants.
- 6 Concernant la collaboratrice assurant le remplacement administratif au C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale), son contrat a été transféré sur un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, ouvert et non pourvu pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.
- 7 M. RADET a pu consulter librement le mercredi 17.02.2021 les différents documents liés à l'agrandissement du restaurant scolaire.